



Belgique : fin du débat, l'interdiction de fumer sera étendue à tous les lieux de convivialité

Rubrique : actualités - Date : mercredi 16 mars 2011

Selon une dépêche sur le site 7/7.be La ministre des Affaires sociales et de la Santé Laurette Onkelinx est d'avis que l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui entraîne l'interdiction généralisée du tabac dans l'horeca à partir du 1er juillet prochain, à l'exception des établissements proposant un fumoir isolé, met fin aux discussions politiques en cours. L'arrêt de la Cour constitutionnelle clôt le débat", a indiqué mercredi la ministre en Commission de la Santé de la Chambre. La Cour constitutionnelle a annulé mardi le dispositif dérogatoire transitoire prévu dans la loi interdisant le tabac dans l'horeca. Censée intervenir en 2014, l'interdiction généralisée sera donc d'application à partir du 1er juillet prochain.

La ministre a annoncé mercredi qu'une campagne d'information sera lancée à destination du secteur de l'horeca afin de préciser la signification de l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

[source 7/7.be](http://7/7.be)